



Commission de Suivi de Site ANTARGAZ FINAGAZ

Lieu : Sous-préfecture de Douai
Date : Le 12 juin 2018

Collège "Administrations de l'Etat"

Mme GALLO, Sous-préfecture de Douai
Mme BERGHE, DREAL
Mme BEUGNET, DREAL
Mme LEFEBVRE, DDTM
Mme LESTIENNES, Sous-préfecture de Douai
M. DEBARGE, Gendarmerie de Douai

Collège "Exploitant"

M. PEIX, ANTARGAZ FINAGAZ

Collège "salariés"

M. BRIQUET, CHSCT ANTARGAZ FINAGAZ

Collège "Collectivités"

M. FRENOY, mairie de Cantin
M. GIBERT, mairie d'Arleux
M. BEN SMIDA, Communauté d'Agglomération du Douaisis

Collège "Riverains"

M. FLEURY, Président de la CSS
M. RICHARD, riverain
Mme LERBUT, UNEAL

Personnalités qualifiées

M. BAES, VNF

Secrétariat de la CSS

M. BELHANAFI, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du président de la CSS.....	3
II.	Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature.....	3
III.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz-Finagaz d'Arleux pour l'année 2017 (risques technologiques et risques chroniques)	3
IV.	S3PI : Campagne d'information du public 2019	4
V.	Questions et échanges	4

La séance est ouverte à 15 heures 15 sous la présidence de M. FLEURY.

En introduction, Mme GALLO excuse le Sous-Préfet pour son absence et présente l'ordre du jour.

I. Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature

M. BELHANAFI explique qu'il est nécessaire de renouveler l'arrêté concernant la composition de la CSS car celui-ci arrive au terme de ses cinq ans de validité. Les modifications sont les suivantes :

- le Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Douai et le Chef du Renseignement Territorial de Douai ou leurs représentants respectifs sont ajoutés dans le collège des représentants de l'Etat ;
- le Conseil départemental du Nord est ajouté dans le collège des collectivités locales ;
- le remplacement du membre de l'association MNLE, la modification de l'UNCARNF en UNEAL et l'ajout d'un nouveau membre, M. Richard, interviennent dans le collège des riverains.

Mme GALLO précise que l'ajout des services de Gendarmerie provient d'une demande du Sous-Préfet.

M. BELHANAFI indique qu'il est également nécessaire de renouveler l'arrêté de nomination du président de la CSS. Les réunions de bureau sont dématérialisées par le biais d'échanges de mails. Il est proposé de conserver M. Fleury au poste de président de la CSS d'ANTARGAZ FINAGAZ.

Cette proposition est validée.

M. BELHANAFI ajoute que la composition de la CSS doit également être modifiée.

Les changements sont les suivants :

- Collège "Administrations de l'Etat" : la DREAL
- Collège "Exploitant" M. Peix
- Collèges «salariés» : M. Briquet
- Collège "Collectivités" Mairie d'Arleux
- Collège "Riverains" : Mme Lerbut

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz-Finagaz d'Arleux pour l'année 2017 (risques technologiques et risques chroniques)

M. PEIX rappelle que sur le site, 23 000 tonnes de gaz ont transité en 2017. L'approvisionnement du site représente 900 camions gros porteurs. En 2017, 30 salariés du site ont suivi différentes formations à la sécurité, notamment des formations incendie sur feu réel. Deux réservoirs ont été requalifiés. Une passerelle a été installée sur le réservoir 11. Quatre anomalies techniques du matériel sont survenues durant l'année. Le 12 octobre, la DREAL a réalisé une visite concernant la gestion des situations d'urgence et des moyens d'incendie. De plus, 14 inspections générales ont été effectuées par les collaborateurs du site, ainsi que 12 exercices d'incendie internes.

L'exercice POI s'est déroulé le 26 septembre. En 2018, il est prévu de remettre à jour le POI, d'effectuer le remplacement du réservoir 7, de démanteler l'ancien hangar, d'améliorer le système de sécurité, l'éclairage et les zones de circulation, d'acheter du matériel contre les incendies et de réaliser une étude sismique.

Mme BEUGNET déclare qu'aucun écart n'a été constaté lors de la visite de la DREAL. Le point important pour 2018 concerne la mise à jour du POI.

M. RICHARD note que 90 % des anomalies survenues sur le site sont liées à des problèmes extérieurs. Il demande si des exercices sont prévus avec les riverains.

Mme GALLO demande à l'exploitant si des problèmes sécuritaires tels que des survols de drones ont été observés sur le site.

M. PEIX répond négativement.

Mme GALLO s'informe des procédures de contrôle pour les prestataires extérieurs.

M. PEIX explique que les entreprises extérieures disposent d'un plan de prévention avec analyse des risques et les chauffeurs d'un protocole de sécurité. Les visiteurs sont encadrés par le personnel du site. Un suivi des entrées et des sorties est effectué à l'accueil.

M. DEBARGE s'enquiert de la procédure au cas où une personne non attendue se présente à l'accueil.

M. PEIX répond que tout visiteur doit d'abord se présenter à l'interphone. S'il n'est pas attendu, un gardien se déplace. Puis, s'il est admis à rentrer, il doit se rendre à l'accueil.

III. S3PI : Campagne d'information du public 2019

M. BELHANAFI rappelle que la prochaine distribution de brochures d'information aux riverains des sites Seveso seuil haut disposant d'un PPI est prévue en 2019, avec probablement trois sites supplémentaires.

Mme LESTIENNES précise que deux de ces sites sont situés sur l'arrondissement de Douai.

M. BELHANAFI précise que le S3PI propose de rédiger une brochure commune. Le S3PI prendra contact avec les exploitants avant la fin de l'année.

M. BELHANAFI rappelle l'existence du site Internet www.reflexes-seveso.fr pour informer l'ensemble du public sur cette démarche.

M. RICHARD observe que la plupart des riverains sont âgés et préfèrent les documents en papier.

Mme BEUGNET précise que l'utilisation du téléphone portable pour alerter les riverains n'est pas la meilleure solution car le réseau peut être perturbé en cas d'accident technologique.

IV. Questions et échanges

Mme LEFEBVRE demande si le plan communal de sauvegarde est à jour sur la commune d'Arleux.

M. GIBERT le confirme.

Mme GALLO répond aux questions posées sur le but d'un plan communal de sauvegarde. Elle précise que ce plan est un document opérationnel qui reprend le recensement des risques locaux, la liste des équipements de la commune (salles, matériel d'alerte) et les procédures à suivre en cas de situation d'urgence.

M. RICHARD demande si le périmètre de la zone Seveso sera réduit en raison de la baisse des volumes du site.

Mme BEUGNET indique que la suppression de la sphère a déjà été prise en compte dans le PPRT qui a été approuvé le 27/12/2010.

Hors séance : vérification de la DREAL

La note de présentation annexée au règlement du PPRT décrit les éléments de contexte ayant conduit aux zonages réglementaires. En particulier, la réduction de la capacité globale du stockage du site (suppression de la sphère) y a été prise en compte dans la définition du zonage du PPRT.

M. RICHARD souligne l'étendue des contraintes du règlement du PPRT sur le plan immobilier, notamment pour les travaux d'extension et le remplacement des fenêtres. Il serait souhaitable d'assouplir la réglementation.

Mme BEUGNET précise que la révision quinquennale de l'Etude de Danger est ^{en} cours d'instruction par les services de la DREAL. Concernant les interdictions de modifications évoquées par M. RICHARD, notamment le remplacement de portail, les services de l'Etat s'étonnent, Mme BEUGNET propose à M. RICHARD de le rencontrer pour effectuer une lecture du règlement.

La séance est levée à 10 heures 40.

Le Président,



Jean Fleury

